**REGLEMENT DU VIDE-DRESSING DU 7 AVRIL 2021**

de la Bourse aux Affaires Lucéennes

La salle Renée Losq accueillera 19 exposants (une seule personne par stand) chacun avec un emplacement de 3m x 2m et pour répondre aux règles sanitaires en vigueur :

MASQUE OBLIGATOIRE, gel hydro-alcoolique à l’entrée et un sur chaque stand, fourni par l’exposant, gestes barrières, distanciation à respecter impérativement.

La demande d’inscription complète doit être envoyée ou déposée à :

 RICHARD Martine 2, allée Maurice Ravel 44980 Ste Luce sur Loire

Accompagnée des documents suivants obligatoires qui seront détruits après le vide-dressing :

* Déclaration sur l’honneur
* Déclaration préalable de vente au déballage
* Photocopie recto-verso d’une pièce d’identité valide de l’exposant présent à la vente.
* Un chèque de 12€, pour l’emplacement avec une table (1,85x0,80) et pour 3€ de plus un portant fourni par l’association et/ou pour 2€ de plus une table supplémentaire.
* Votre adresse mail OBLIGATOIRE pour confirmer votre inscription et faciliter les échanges.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout dossier incomplet ou d’exclure tout exposant troublant le vide-dressing, ne respectant pas l’emplacement mis à sa disposition ou les règles sanitaires pour la Covid. Aucune indemnisation d’aucune sorte ne pourra être réclamée en cas de refus ou d’expulsion.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de perte, vol, casse ou détérioration, l’association décline toute responsabilité, sauf pour les tables, portants.

Lors de votre départ, vous êtes priés de ne laisser aucun déchet, carton ou objet non vendu sur le site sauf don à l’association.

Sont autorisés à la vente exclusivement de l’HABILLEMENT : vêtements, chaussures, sacs, ceintures, foulards… avec essayage interdit.

En cas d’annulation du vide-dressing par l’association, les sommes versées seront restituées et si annulation par l’exposant, il n’y aura aucun remboursement et sans que l’exposant puisse exercer un recours à quelque motif que ce soit contre les organisateurs.

Les animaux ne sont pas admis.

Ouverture de la salle au vendeur de 7h30 à 8h30 et au public de 9h à 17h30.

 Bonne journée

**Attestation sur l’honneur d’un particulier**

**de non-participation à 2 autres ventes au**

 **déballage**

Vente au déballage organisée par La Bourse aux Affaires Lucéennes à Ste Luce sur Loire

Le 7 avril 2021.

Je soussigné (e) :

NOM, prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Mail :

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l’honneur :

* N’avoir participé dans l’année à aucune autre vente de même nature

ou

* Avoir participé à une autre vente dans l’année de même nature. (1)
1. Rayer la mention inutile

Je déclare également sur l’honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : le :

Signature :

